



Edito : N'acceptons plus l'inacceptable ! Tous en grève ! Mutations INTER 2025 - HMIS du 28 novembre 2024 - Conseil Syndical Académique - PRONOTE : une charte pour protéger les personnels ! - Carte des formations RS 2025 - Brèves : Inclusion scolaire, Détachement dans le corps des AAE, Aménagement d'horaires pour raison de santé, AESH, CFP, Forfait mobilités durables 2024, CAPPEI.

N'acceptons plus l'inacceptable ! Tous en grève !

Chers collègues,

Devons-nous accepter la mise en place de trois jours de carence et l'indemnisation des jours d'arrêt maladie à 90%, mesures qui, dès janvier 2025, nous feraient perdre des centaines d'euros à chaque arrêt maladie ?

Devons-nous accepter le blocage de la valeur du point d'indice qui provoquera une nouvelle dégradation de notre pouvoir d'achat !

Devons-nous accepter les plus de 4 000 suppressions de postes à venir dans l'Éducation nationale ?

Devons-nous accepter la suppression de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat (GIPA) ?

Devons-nous accepter le maintien de la réforme Macron-Borne des retraites qui nous contraint à travailler jusqu'à 64 ans ?

Devons-nous accepter le maintien de la réforme des LP qui fait perdre 170 h de cours à nos élèves et désorganise l'année de terminale Bac Pro ?

Certains d'entre nous seront en grève le 5 décembre, parce que les revendications de cet appel sont justes ! Mais, convaincus que cette journée isolée ne suffira pas, et parce que nous savons que les grèves saute-moutons sont inefficaces, alors notre organisation appelle à la mobilisation et à la grève les 10, 11, 12 décembre, pour commencer.

Les cheminots seront aussi en grève à partir du 11 décembre. Dans la santé, les fédérations appellent au 12 décembre...

Nous devons montrer au gouvernement, et aussi à toutes les organisations syndicales, que nous serons capables de faire grève jusqu'à satisfaction de nos revendications !

Nous comptons sur vous,
vous pouvez compter sur le SNETAA-FO !

EM



Mutations INTER 2025

Le serveur SIAM est maintenant fermé. Non, il n'est plus possible de participer au mouvement INTER, sauf cas très exceptionnels (décès d'un enfant, mutation non prévisible du conjoint, etc.). Nous espérons que vous avez pu télécharger l'accusé de réception via SIAM, l'imprimer, vérifier les barèmes et les corriger si besoin en rouge, avant de le transmettre à votre chef d'établissement accompagné de tous les justificatifs nécessaires à la validation de vos barèmes.



Ces accusés de réception, accompagnés de tous les justificatifs, sont à retourner à la DPE par votre chef d'établissement pour mardi 3 décembre au plus tard. Si un agent a fait une demande formulée au titre du handicap (ou sur un volet social), alors il doit lui-même l'adresser par courrier postal à la DPE.

Au plus vite, et obligatoirement avant les vacances de fin d'année, si vous ne l'avez pas déjà fait, nous vous invitons à nous retourner une copie de votre dossier accompagnée de notre « **4 pages spécial mutations** ». Oui, si vous voulez que nous puissions suivre votre dossier correctement (barèmes et recours éventuels) alors c'est absolument nécessaire !

Si vous postulez sur un poste spécifique national (Compétences particulières, Arts Appliqués, BTS, DDFPT) ou « POP », alors complétez et transmettez-nous également **le dossier spécifique** en ligne sur notre site Internet.

Les participants au mouvement général pourront consulter leur barème via iProf à partir du **10 janvier**. En cas d'erreur ou d'oubli, les contestations seront possibles jusqu'au **27 janvier**.

N'hésitez pas à venir vers le SNETAA-FO si besoin. Les barèmes seront arrêtés le **31 janvier 2025**.

Les PLP ne doivent pas passer à côté de leur droit à mutation.

HMIS du 28 novembre 2024

Le Secrétariat Académique du SNETAA-FO Bordeaux, s'est déplacé le jeudi 28 novembre dans le sud de l'académie pour animer une Heure Mensuelle d'Information Syndicale dans 9 établissements... 6 établissements du Pays Basque, et 3 du Sud des Landes. Vous trouverez facilement grâce aux photos dans quels établissements nos militants sont allés... Merci à nos délégués locaux, Jean-Luc, Anthony, Hervé, Emmanuel, Pauline, Jean-Claude, Céline, Fatoumata, Carine & Véronique, pour l'organisation et l'accueil !



Conseil Syndical Académique - 29 novembre 2024

La section académique du SNETAA-FO a tenu son premier Conseil Syndical Académique élargi de cette année scolaire au LPO Haroun Tazieff à Saint-Paul-Les-Dax (40) le vendredi 29 novembre. Plus de 50 militants de toute l'académie s'étaient inscrits afin de participer aux travaux.

Nous avons commencé par échanger sur la mobilisation à venir dans la Fonction Publique pour combattre les mesures annoncées par le Ministre Kasbarian : le passage à 3 jours de carence et à 90% de rémunération sur les jours d'arrêt, la suppression de la GIPA, le gel du point d'indice et la rémunération au mérite.

L'appel à un seul jour de grève a été considéré comme contre productif. Oui, c'est la grève et la mobilisation les 10, 11 et 12 décembre prochains qui doit permettre de construire un rapport de force donnant enfin une perspective de victoire !

Ensuite, de nombreux sujets ont été abordés :

- la réforme du LP (année de terminale Bac Pro, avenir de certaines disciplines, etc.) ;
- les conditions de travail (Pacte, statut & obligations de service, relation avec la hiérarchie, protection fonctionnelle, PRONOTE, etc.) ;
- l'inclusion systématique (acte 2, établissements spécialisés et adaptés, formations, ULIS, AESH, PAP, etc.) ;
- les PFMP (qui fait quoi ?) ;
- la carte des formations professionnelles & BTS (projet rentrée 2025) ;
- l'apprentissage (nos obligations, la mixité des publics, la mixité des parcours, etc.) ;
- la protection sociale complémentaire (PSC) dans la Fonction publique.

Bien évidemment, les membres du Secrétariat Académique ont aussi répondu à toutes les questions posées.

Aux dires des participants, ce fut une sacrée journée militante !

Prochain CSA au printemps !



PRONOTE : une charte pour protéger les personnels !

Sous l'impulsion de la CHSCTA, devenue en 2023 la formation spécialisée du CSA académique (F3SCTA), des travaux ont été engagés pour tenter d'empêcher les violences envers les personnels. Dans ce cadre là, l'autorité académique a décidé de mettre en place des actions visant à renforcer l'autorité des agents publics de notre académie et à réaffirmer le respect qui leur est dû de la part des élèves et de leurs familles en tant que personnels chargés d'une mission de service public.

Les élèves et leurs familles utilisent un outil d'information et de communication dématérialisée choisi par l'établissement scolaire, Pronote étant le plus répandu.

Il arrive de manière de plus en plus fréquente que cet outil soit utilisé à la manière d'un réseau social. Et cela peut conduire à deux types de dérives :

- 👤 Considérer que les personnels, et en premier lieu les enseignants, sont joignables à toute heure et tenus de répondre instantanément aux sollicitations. Cela va à l'encontre du droit à la déconnexion ;
- 👤 Diffuser tout et n'importe quoi, dont parfois des propos au contenu jugé inapproprié ou pénalement répréhensible.

Le DRRH de l'académie avait rappelé fin juin dernier aux chefs d'établissement que les logiciels de communication comportaient tous une option qui permet aux personnels d'autoriser ou non la possibilité pour les élèves et leurs parents de leur envoyer des messages. Certains peuvent aussi faire le choix d'un autre mode de communication : téléphone de l'établissement, courriel ou courrier pour prise de rendez-vous éventuel.

Afin de sensibiliser les responsables légaux et les élèves, le DRRH a transmis avec ce rappel un modèle de charte d'utilisation de l'outil de communication dématérialisée, adoptée par les membres de la F3SCT Académique.

Ce modèle de charte, que vous trouverez en ligne sur notre site Internet, est adaptable pour y indiquer les informations relatives à chaque établissement.

Le DRRH avait conclu en invitant chaque conseil d'administration à l'adopter et à l'annexer à son règlement intérieur. La charte doit être signée par les responsables légaux de l'élève.

Une invitation n'étant pas une obligation, tous les chefs d'établissement n'ont pas suivi ces recommandations... Dans certains établissements elle a été mise au vote des membres du Conseil d'Administration dès la fin de l'année scolaire précédente (juillet 2024). Dans d'autres, cela a été fait à cette rentrée 2024. Si dans votre établissement elle n'est toujours pas à l'ordre du jour de votre prochain CA, alors nous vous invitons à en discuter avec votre chef d'établissement. Oui, n'hésitez pas à lui demander de la mettre à l'ordre du jour. Et en cas de refus, alors déposez une question diverse afin que tous les membres du CA se saisissent de ce sujet important pour les conditions de travail des enseignants. N'hésitez pas également à venir vers le SNETAA-FO...

Christophe GRIMAU

Carte des formations RS 2025

A l'invitation de la Rectrice de la Région Académique, ainsi que du Vice Président de la Région, Jean-Louis Nembrini, le SNETAA-FO était présent à Angoulême pour la rencontre régionale de la Voie Professionnelle ce mercredi 27 novembre 2024.



C'est à cette occasion que nous ont été présentés les grands axes de la convention Etat/Région relative au développement de la voie professionnelle (2024). Convention que nous connaissions déjà puisqu'elle nous avait été présentée lors d'un Comité Social d'Administration Régional, et aussi lors d'une invitation au Conseil Régional...

Pour résumer, cette convention établie sur 3 ans, s'inscrit dans la continuité du protocole sur la carte des formations (2021) et de la réforme du lycée professionnel (2023). Elle globalise les enjeux, depuis l'orientation jusqu'à l'insertion (enseignement supérieur/emploi). Officiellement, elle est censée faire de la voie professionnelle une réponse aux transitions économiques et environnementales et un levier de réussite et d'ascenseur social pour les jeunes... Sur la carte, l'autorité régionale affirme qu'elle conforte la pluri-annualité, la complémentarité territoriale et des voies de formation. Enfin, l'autorité affirme également qu'elle renforce la concertation et le dialogue social dans l'instruction de la carte.

Nous nous inscrivons en faux sur la plupart des points cités ci-dessus. En réalité, cette convention a pour objectif d'accompagner la réforme des LP, de développer les formations par apprentissage au détriment des formations scolaires, et de faire des acteurs économiques locaux des partenaires privilégiés pour que l'autorité régionale puisse établir une carte des formations qui « colle » au mieux aux besoins des entreprises locales...

Des réunions animées par les DASEN, Préfets/Sous-Préfets ont eu lieu dans 22 territoires de mai à septembre 2024 avec la participation des partenaires socio-économiques et des établissements de formation. Cap Métiers a produit des portraits de territoires présentant la diversité des bassins d'emploi... Le constat est là, les experts que nous sommes, représentant les personnels de la Voie Pro, sont totalement exclus du processus...

A la fin de la rencontre, les projets de la carte des formations pour la rentrée 2025 nous ont été enfin transmis. Des ouvertures et des fermetures de formations, des réductions et des augmentations d'effectifs, mais au final, tout se fait à moyens constants. Et comme il y a l'ouverture d'une SEP au nouveau lycée de Créon (Gironde) qui va accueillir un CAP et deux Bac Pro, alors forcément, certains établissements vont avoir des pertes sèches... Les collègues du lycée Condorcet à Arcachon, ceux de la SEP du lycée Cantau à Anglet et ceux du lycée Toulouse Lautrec à Bordeaux, nous ont déjà contactés et nous ont transmis tous les éléments nécessaires pour que le SNETAA-FO puisse défendre leurs formations lors des échéances à venir (voir agenda en dernière page de cette note). Nous attendons le dossier de la SEP du lycée Victor Louis à Talence.

Les militants du SNETAA-FO porteront et défendront avec détermination les dossiers de chaque établissement pour lequel ils auront été mandatés !

Brèves



Inclusion scolaire :

Notre organisation n'accepte ni la dégradation continue des conditions de travail des personnels, ni les remises en cause des droits des élèves en situation de handicap ou à besoins particuliers. Nous vous invitons à signer et à faire signer la pétition FO !



Version papier ou **version par internet**

Détachement dans le corps des AAE :

La campagne de détachement des personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale dans le corps des attachés d'administration de l'Etat au titre de la rentrée scolaire 2025/2026 a débuté le lundi 18 novembre et se terminera le vendredi 6 décembre 2024. Voir la circulaire académique et ses annexes en ligne sur notre site Internet.

Aménagement d'horaires pour raison de santé :

Les personnels enseignants confrontés à une altération de leur état de santé peuvent solliciter un allègement de service ou un aménagement de leur emploi du temps. La date butoir pour faire une demande est le vendredi 20 décembre 2024.

Tous les détails sont dans la « Note aux S1 » du 4 novembre 2024.

AESH :

Retrouvez notre dernier bulletin académique, « l'AESH syndicaliste » en ligne sur notre site Internet.

CFP 2025-2026 :

Les personnels titulaires, stagiaires et contractuels peuvent bénéficier d'un congé de formation professionnelle. Date butoir pour faire une demande : jeudi 5 décembre 2024. Voir tous les détails sur notre « Note aux S1 » du 11 novembre 2024.

Forfait mobilités durables 2024 :

La date butoir pour faire votre déclaration en ligne via « COLIBRIS » est le 31 décembre 2024. Voir les détails sur notre « Note aux S1 » du 25 novembre 2024.

CAPPEI :

Les inscriptions au certificat d'aptitude professionnelle aux pratiques de l'éducation inclusive débutent ce lundi 2 décembre 2024 à 12h et se clôtureront le vendredi 6 janvier 2025 à 23h59. Les inscriptions s'effectuent sur internet.

Voir les arrêtés académiques et les conditions d'inscription directement sur le site du Rectorat).

Agenda

Jeudi 5 décembre

Groupe de travail sur les projets de la carte des formations

10, 11 & 12 décembre

Grève dans la Fonction Publique

Lundi 16 décembre

Comité Social d'Administration Académique

Lundi 13 janvier

Conseil Académique de l'Éducation Nationale